

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de **MAGNY DANIGON**

Document graphique
Centre et nord de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan en date du **03 avril 2017**

Pièce n° 4.3.15

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire :
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : A. Passage Jules Oudin - 70000 VESOUL
Tel : 0384 54 64 47 - Fax : 0384 70 31 89
initialed@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012"
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

--- Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
- Usn Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières ou à des risques inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PSS, ou PPR) et où l'assainissement autonome est autorisé.
- UL Zone urbaine à vocation de loisirs.

ZONES A URBANISER

- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
- 1AU_{15.1} Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Ani Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

■ Exploitations agricoles.

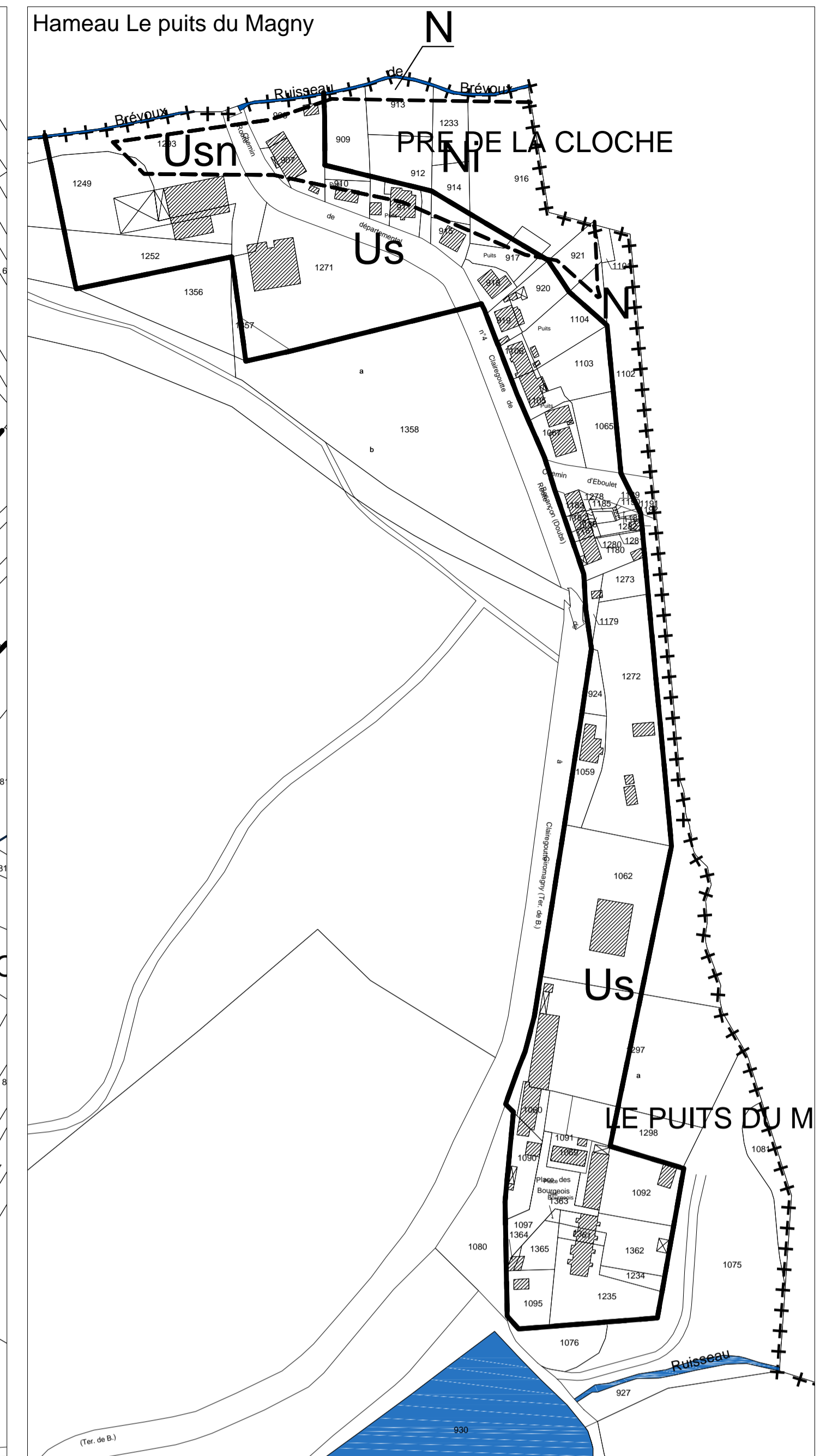
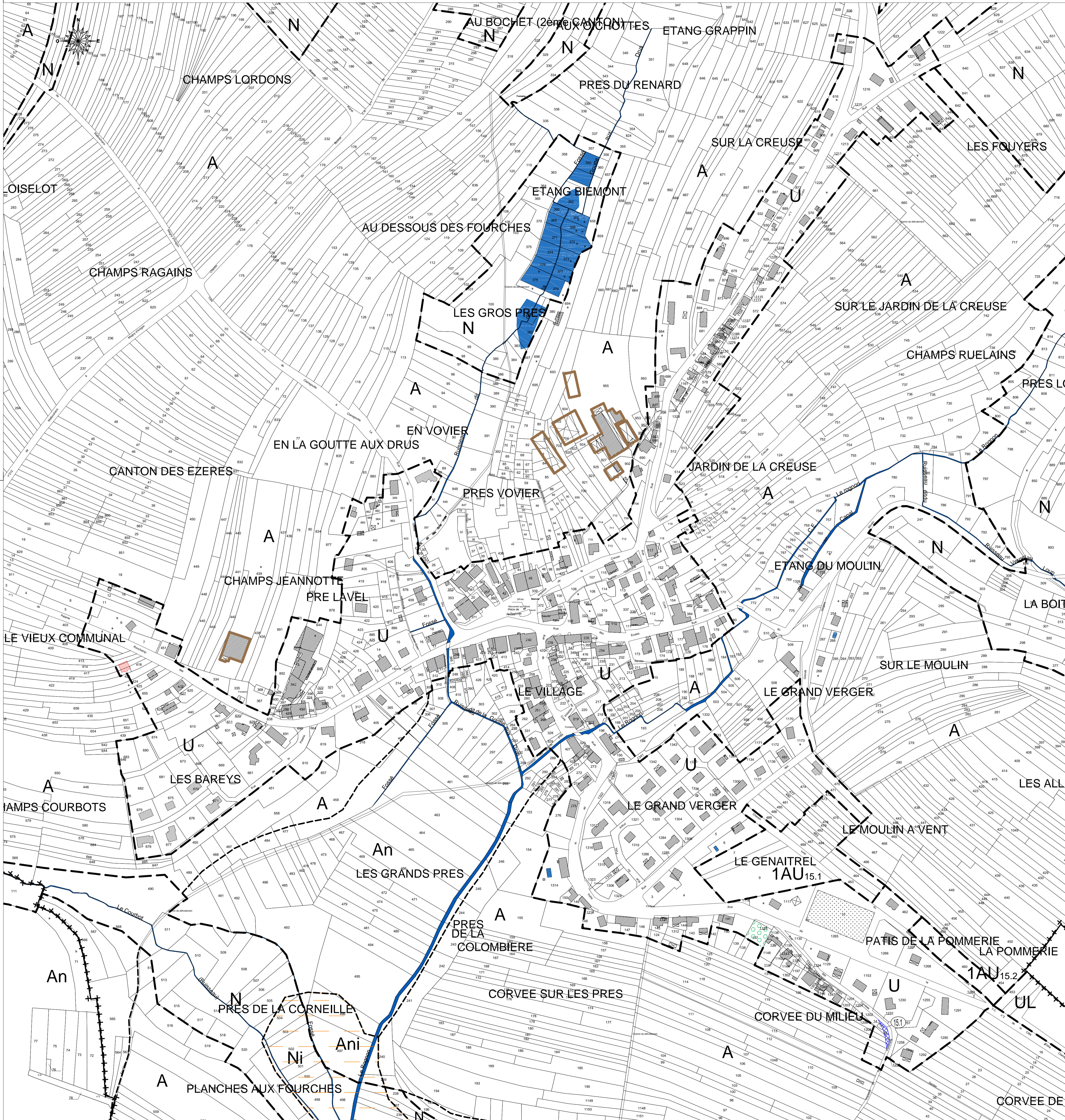
Ⓜ Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

■ Site minier et aléas, effondrement niveau faible ou moyen.
● Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R. 123-11 j) :

■ Cours d'eau, plans d'eau.
■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



Liste des emplacements réservés

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
15.1	Aménagement du virage	Commune	139 m²